



conférence

Nouvelle Calédonie

Conférence le 17 février 2022 à 15 heures

A la Maison dans la Vallée à AVON



Le 12 décembre dernier, le troisième référendum a confirmé le souhait des néo-calédoniens de rester dans le giron de la France.

Mais n'est-ce pas une victoire à la Pyrrhus ? En effet plus de 50% des inscrits se sont abstenus suivant en cela le mot d'ordre de boycott donné par les indépendantistes.

La métropole et l'archipel doivent maintenant se lancer dans un processus de négociations, prévu sur 18 mois, pour la mise au point de nouvelles institutions.

Le « caillou » dispose de nombreux atouts : nickel, domaine maritime, ... qui attirent les convoitises.

Nous avons demandé à Monsieur Jean François Merle de venir nous éclairer sur ces différents points.

Inspecteur général de l'Agriculture et conseiller d'État honoraire, Jean-François Merle a été conseiller technique, chargé de l'Outre-Mer à Matignon de 1988 à 1991, quand Michel Rocard, dont il avait été un proche collaborateur depuis 1978, était Premier ministre. A ce titre, il a participé à la négociation des accords de Matignon puis supervisé leur mise en œuvre.

Depuis, il n'a pas cessé de suivre l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, et des autres Outre-Mer, dans les différentes responsabilités qu'il a exercées. En juillet 2014, il a été chargé par Manuel Valls, Premier ministre, d'animer avec Alain Christnacht, artisan de l'accord de Nouméa de 1998, une mission d'écoute et de conseil sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, pour préparer la consultation d'autodétermination du territoire.



Attention, le Pass-Sanitaire sera réclamé à l'entrée de la salle de réunion et le port du masque sera obligatoire

Prix : 17,00 €

Le prix est porté à **20.00 €** par personne pour les inscriptions à l'entrée de la salle et pour les extérieurs

Contact : **Louise TISSERAND**

Téléphones

01 64 22 67 10 / 06 83 85 18 00

Conditions générales : se reporter à la circulaire : "Conditions générales d'inscription au Cercle et à ses différentes activités". Les inscriptions seront prises dans leur ordre d'arrivée au Cercle. Tout bulletin incomplet sera retourné avec son chèque de réservation. L'inscription ne sera alors effective qu'à réception d'un nouveau bulletin dûment rempli.

Bulletin d'inscription

À renvoyer exclusivement par courrier affranchi au Cercle François 1er - 26, rue de la Cloche - 77300 Fontainebleau



Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Portable 1 : Portable 2 :

Ci-joint un chèque de 17. € par personne, soit un total de € à l'ordre du Cercle François 1er

Attention ! Veuillez inscrire au dos de votre chèque le code et le nom de l'activité :

NC 22305 LT